

**DOCUMENT  
UNIQUE  
2017**

**Dossier d'Évaluation des  
Risques Professionnels**

## **AVANT PROPOS :**

*La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques.*

*Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.*

*La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.*

*La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.*

*Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi que de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.*

*Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).*

*La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.*

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>4</b>
<b>REGLEMENTATION</b>	<b>5</b>
<b>PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES UNITES DE TRAVAIL</b>	<b>8</b>
<b>EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b>	<b>9</b>
<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>20</b>

# PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

**COLLECTIVITE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

**ADRESSE**

120 Route d'Uzès Prolongée 30500

**TELEPHONE**

04.66.83.77.87

**SITE INTERNET**

[www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)

# REGLEMENTATION

**Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989** dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

**Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991**, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

**Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001**, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'Absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... » (Art 131-13 du Code pénal)

**Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002** vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

**Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4**

**Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014** a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

# PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

## OBJECTIF

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

## CHOIX DES CRITERES DE PRIORISATION

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ✓ la fréquence d'exposition au risque (F)
- ✓ la gravité d'un accident potentiel (G)

### DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

### DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdit , sectionnement,  crasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidit  permanente absolue ( lectrocution, chute de hauteur, cancer...).

## DETERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.

Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

		FREQUENCE			
		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

## DETERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 2 niveaux :

- I : insuffisante
- S : suffisante

# LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

ADMINISTRATION GENERALE - ENCADREMENT

SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT

AGENT DECHETERIE ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT

ESPACE VERT

AGENT DE RAMASSAGE ENCOMBRANTS

AGENT D'ENTRETIEN

AGENT ECOLE DE MUSIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES - LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUES BATIMENTAIRES - DECHETERIES - PLATEFORME DECHETS  
ISDND - LOCAUX TECHNIQUES



# EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATION GENERALE - ACCUEIL – ENCADREMENT**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	1	4	4	matériel et éclairage adaptés alternance des tâches	S	
	lié au TMS	1	4	4	bureau adapté - matériel adapté (fauteuil, écran)	S	Prévoir achat mobilier adapté relais emploi Bessèges (fauteuil ergonomique)
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression verbale et physique	3	2	6	éviter travailleur isolé	S	moyen d'alerte- formation gestion du public sensible
	lié à la présence de public	2	2	4	présence trousse de secours - formation premiers secours	S	
RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE	agression verbale	2	3	6	formation geste du public sensible	S	
	lié aux postures TMS	1	4	4	micro casque présent poste de travail	S	
ARCHIVES CLASSEMENT	lié à la manutention manuelle	2	2	4	moyen de manutention (chariots)	I	archivage en cours déménagement prévu
	chute de hauteur	3	2	6	marche pied conforme	S	
REPROGRAPHIE	lié à la manutention manuelle	1	4	4	stockage organisé - chariot à disposition	I	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme	S	
	coupure	1	4	4	massicot avec protection	S	
	brûlure	1	4	4	consigne d'utilisation du matériel	S	
	chimique	1	4	4	pièce adaptée avec VMC	S	
DEPLACEMENT ROUTIER	Risque routier	4	3	12	ordre de mission - appliquer code de la route	S	
GESTION REGIE	Agression	4	2	8	présence de coffre-fort -liquidité enlevée régulièrement	S	

**UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES AGENT POLYVALENT**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
ELECTRICITE REPARATION DES BATIMENTS (ampoules, interrupteurs)	lié à l'électricité	3	2	6	~ EPI ~ masque lunette ~ outils isolants ~ habilitation électrique -	S	
	coupure	3	2	6	~ utilisation de cutter à lame rétractable	S	
	chute de plain-pied	2	2	4	~ EPI : chaussures antidérapantes	S	
	Liés au poste de travail TMS	2	2	4	~ Choix du matériel adapté ~ visite médicale ~ formation PRAP	I	
	chute de hauteur	4	2	8	~ matériel aux normes et contrôlés ~ harnais antichute ~ échafaudage, échelle, escabeau ~ EPI : Chaussures antidérapantes ~ travail en binôme ~ formation travail en hauteur	I	
PEINTURE	chimique	3	2	6	~ EPI ~ formation aux produits dangereux ~ fds ~ local stockage adapté	S	~ Formation produits dangereux
	lié aux postures de travail TMS	2	3	6	~ Choix du matériel adapté	I	~ visite médicale -formation PRAP et fiches de risques
	chute de plain-pied	2	3	6	~ EPI : chaussures antidérapantes		
	chute de hauteur	4	1	4	~ suppression du travail en hauteur ~ matériel aux normes et contrôlé ~ harnais antichute, échafaudage, échelle, escabeau - ~ EPI : chaussures antidérapantes ~ travail en binôme	S	
	coupure	3	2	6	~ utilisation de cutter à lame rétractable	S	
	poussière ponçage	3	2	6	~ EPI : masque à cartouche	S	
	incendie	4	1	4	~ stockage des produits	S	

ouvrage de MACONNERIE	Chute d'objet	1	2	2	~ vérification périodique du matériel ~ choix du matériel adapté ~ EPI: casque de chantier chaussure de sécurité	S	
	chute de hauteur	4	1	4	~ matériel aux normes et contrôlés harnais antichute échafaudage, échelle, escabeau ~ EPI: Chaussures antidérapantes ~ travail en binôme ~ formation travail en hauteur ~ utilisation de matériel télescopique	S	
	chute de plain-pied	2	2	4	~ EPI : chaussures antidérapantes	S	
	lié aux postures de travail TMS	3	2	6	~ choix du matériel adapté	S	~ visite médicale
	chimique	3	2	6	~ Remplacement des produits dangereux ~ limitation des quantités stockées ~ interdiction de fumer et de boire pendant le traitement ~ EPI gants lunettes ~ FDS et FT à disposition	S	~ visite médicale
UTILISATION D'OUTILS (meuleuse, disqueuse, scie, rainureuse, cisaille)	coupure projection	3	2	6	Matériel conforme et vérifié - bouton d'arrêt d'urgence - notices d'utilisation - formation des agents à l'utilisation des appareils - trousse de secours - travail en binôme - moyen d'alerte - EPI lunettes et gants	S	
	brulure	3	2	6	~ EPI: gants - vêtement à manches longues	S	
	lié aux postures de travail TMS	2	2	4	~ Choix du matériel adapté	S	~ visite médicale - ~ formation PRAP
	vibration	2	3	6	~ Choix du matériel adapté	S	
	lié à l'électricité	4	2	8	~ habilitation électrique ~ vérifications périodiques des installations ~ maintenance du matériel	S	
	poussière	2	2	4	~ aspiration à la source ~ EPI masque à cartouche	S	
	bruit	2	2	4	~ EPI casque anti-bruit bouchons d'oreilles ~ choix du matériel ~ sensibilisation des agents au risque	S	~ visite médicale et fiches de risques

**UNITE DE TRAVAIL : AGENTS PLATEFORME DECHETS ET ISDND**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
ACCUEIL DES USAGERS ET PRESTATAIRES	agression	2	2	4	moyen d'alerte - formation gestion du public sensible	S	formation SST
	routier	3	2	6	plan de circulation - limitation de vitesse - EPI - installation éclairage présent	S	
AIDE DE DECHARGEMENT	manutention manuelle	2	2	4	EPI gants -consignes	S	formation PRAP
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussures antidérapantes	S	
	climatique	2	2	4	EPI vêtement contre le froid	S	
	chimique	3	3	9	signalétique non dépôt de produit dangereux	I	formation produits dangereux
	biologique	3	3	9	vestiaires à disposition - sanitaires à disposition EPI - Vaccinations recommandées	I	
ENTRETIEN DE LA DECHETERIE	chimique	3	3	9	EPI - stockage produits adaptés - sensibilisation du personnel	I	
	chute de plain-pied	2	3	6	EPI chaussures antidérapantes	S	

**UNITE DE TRAVAIL : ESPACES VERTS**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
DEBROUSSAILLEUSE TRONCONNEUSE	Coupure, projection	4		4	~ matériel conforme et vérifié ~ présence des carters de protection ~ EPI : casque forestier, chaussures de sécurité, pantalon et manchon anti-coupure ~ trousse de secours ~ travail en binôme moyen d'alerte ~ respect de distance de sécurité (15 m)	S	
	lié aux postures de travail TMS	2	4	8	~ Choix du matériel adapté ~ utilisation de matériel de portage (harnais) ~ diversification de la tâche de travail ~ visite médicale ~ formation PRAP	I	~ Prévoir achat trompe d'éléphant
	bruit	2	3	6	~ EPI : casque anti-bruit, bouchon d'oreilles ~ choix du matériel ~ sensibilisation des agents au risque	S	~ surveillance médicale et fiches de risques
	incendie	2	2	4	~ respect des consignes de sécurité	S	~ récipient adapté pour le stockage d'essence et d'huile
	chute de hauteur	4	1	4	~ EPI chaussures antidérapantes ~ travail en binôme - suppression des travaux en hauteur ~ matériel aux normes et contrôlé harnais antichute, échafaudage, nacelle	S	~ intervention par une entreprise extérieure compétente
	chute de plain-pied	2	3	6	~ EPI : Chaussures antidérapantes	S	

**UNITE DE TRAVAIL : AGENT SERVICE RAMASSAGE ENCOMBRANTS**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
CONDUITE VEHICULE	vibration	2	2	4	~ véhicule conforme	S	
	routier	4	4	16	~ trousse de secours ~ présence extincteur ~ carnet de bord ~ permis poids lourds ~ suivre code de la route	I	~ surveillance médicale et fiche de risques ~ autorisation de conduite
COLLECTE D'ENCOMBRANTS	manutention manuelle	3	4	12	~ EPI gants	I	~ formation PRAP et risques routiers
	chute d'objets	3	4	12	~ EPI gants	I	~ formation PRAP
LAVAGE DES VEHICULES	biologique	2	3	6	~ EPI : lunettes, vêtement de protection, chaussures adaptées	S	
	chimique	3	3	9	~ EPI : gants adaptés à l'activité ~ remplacer les produits chimiques nocifs ~ stockage des produits adaptés (ventilé, bac de rétention, identifié, fermé à clés) -		~ sensibilisation du personnel

**UNITE DE TRAVAIL : AGENT D'ENTRETIEN**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
MANUTENTION DIVERSES	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ utilisation du chariot mis à disposition	I	~ formation PRAP
NETTOYAGE DU BATIMENT	Chute de plain-pied	2	4	8	~ EPI : chaussures antidérapantes ~ balisage des zones lavées	S	
	chute de hauteur	3	2	6	~ utilisation d'un marchepied adapté	I	achat à prévoir d'une PIRL
	chute d'objets	3	3	9	~ stockage adapté et rangé	S	
	Lié à la manutention manuelle	2	4	8	~ utilisation d'un chariot mis à disposition ~ douchette	S	~ grille évacuation eaux usées et formation PRAP
	lié aux postures de travail TMS	2	4	8	~ Chariot de ménage adapté ~ choix du matériel limitant les gestes répétitifs (karcher)	S	
	chimique	3	2	6	~ EPI : gants adaptés à l'activité, blouse ~ récupérer les FDS et FT ~ remplacer les produits chimiques nocifs ~ stockage des produits adaptés ~ sensibilisation du personnel	S	~ stockage produits (ventilation et bac de rétention à installer)
UTILISATION DE MACHINE (aspirateur)	bruit	2	3	6	~ EPI : bouchon d'oreille ~ choix du matériel peu bruyant ~ sensibilisation des agents au risque	S	~ surveillance médicale et fiche de risque
	chimique	3	2	6	~ EPI : gants adaptés à l'activité, blouse ~ récupérer les FDS et FT ~ remplacer les produits chimiques nocifs ~ stockage des produits adaptés -sensibilisation du personnel	S	



**UNITE DE TRAVAIL : AGENT ECOLE DE MUSIQUE**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	2	3	6	~ matériel adapté	S	
	difficulté à utiliser les logiciels	2	3	6	~ Formation par fournisseurs	S	
	lié aux postures de travail TMS	2	2	4	~ bureau et matériel adaptés	S	formation gestes et postures
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	Agression	3	2	6	~ formation gestion public sensible	S	
	lié à la présence de public	1	4	4	~ Présence d'une trousse de secours ~ formation aux premiers secours	S	
AMBIANCE ACOUSTIQUE	fréquence intensité	2	3	6	~ Isolation phonique ~ bouchon d'oreille à disposition	S	
ARCHIVAGE CLASSEMENT	Lié aux postures de travail TMS	2	3	6	~ Stockage organisé	S	
	chute d'objet	2	2	4	~ marche pied conforme	S	

UNITE DE TRAVAIL : RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
RISQUES BATIMENTAIRES	Risque lié à l'électricité	3	2	6	~ vérification des installations et du matériel	S	
	risque lié à l'éclairage	2	2	4	~ couloirs et escaliers éclairés	S	
	chute d'objets	2	3	6	~ rangements adaptés	S	
	chute de plain-pied	2	3	6	~ sol en bon état ~nettoyage en dehors des horaires de travail des agents	S	
	lié à l'ambiance climatique	1	3	3	chauffage présent et ventilateur	S	
	risque incendie explosion	2	2	4	~ présence d'extincteurs ~ agents formés manipulation extincteur et premiers secours	S	~ exercice évacuation à prévoir ~ mise en place plan d'évacuation et d'intervention secours (siège administratif)
	chute de hauteur	3	2	6	~ Escalier éclairé ~ nez de marche antidérapant	S	
	lié à l'intervention entreprise extérieure	2	3	6	~ plan de prévention mis en place ~ accueil sécurité effectué par assistante prévention	S	
	hygiène	2	2	4	armoire rangement produits entretien	S	armoire fermée à clé et ventilée

UNITE DE TRAVAIL : DECHETERIES - PLATEFORME DECHETS - ISDND – - LOCAUX TECHNIQUES

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MAITRISE	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R			
RISQUES BATIMENTAIRES	Lié à l'électricité	3	3	9	vérification périodique effectuée	S	
	lié à l'éclairage	2	4	8	éclairage présent sur site	I	renforcer éclairage entrée ISDND Bordezac
	chute d'objet	2	4	8	rangement adapté	S	
	chute de plain-pied	2	4	8	EPI chaussures antidérapantes - laisser libres les espaces de circulation	S	
	lié à l'ambiance climatique	3	2	6	chauffage existant	S	prévoir système climatisation (ISDND Bordezac)
	incendie explosion	4	4	16	extincteurs en place et contrôlés affichage consignes incendie - formation des agents Premiers secours	I	mise en place de casiers ou conteneurs spécifiques pour stockage produits inflammables -signalisation du lieu stockage
	chute de hauteur	3	3	9	signalétique présente dans déchèteries	I	mise en place gardes corps abord des bennes (déchèterie et plateforme)
	lié à l'intervention des entreprises extérieures	3	3	9	signalétiques diverses	I	protocole de chargement et déchargement - plan d'intervention - plan de circulation
	hygiène	2	4	8	vestiaire et sanitaire sur place	I	nettoyage à prévoir

# PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
ADM. ACCUEIL	AGRESSION VERBALE ET PHYSIQUE	7	Moyen d'alerte - coffret clé endroit connu par l'hotesse d'accueil - consigne donnée - éviter le travailleur isolé	AP	2017-2018
SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT	CHIMIQUE	12	Formation produits dangereux - visite médicale	AP	"
	TMS	8	Formation PRAP	AP	"
AGENT DECHETERIE	AGRESSION - ROUTIER	9	formation sst	AP	"
	MANUTENTION MANUELLE	8	Formation PRAP	AP	"
	CHIMIQUE	12	Formation produits dangereux - visite médicale	AP et médecin travail	"
AGENT ESPACES VERTS	TMS	9	Achat trompe éléphant matériel adapté	AP	"
	INCENDIE	9	Réceptacle adapté produits inflammables	AP	"
AGENT RAMASSAGE	ROUTIER	12	Sensibilisation et formation risques routiers - visite médicale	AP médecine travail	"
AGENT ENTRETIEN	MANUTENTION MANUELLE	10	Formation PRAP -	AP	"
	CHUTE DE HAUTEUR	12	prévoir PIRL (échelle avec garde corps)	AP	"
	CHIMIQUE	8	Armoires ventilées bac de rétention grille évacuation eaux sales	AP	"
AGENT ECOLE DE MUSIQUE	TMS	7	Formation gestes et postures	AP	"

BATIMENTS	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
SIEGE ADMINISTRATIF	ARCHIVAGE	4	Amélioration éclairage et installation électrique (un déménagement est prévu) Allègement (un tri est en cours) Fixation des étagères à prévoir	AP	2017-2018
	CHIMIQUE ET MANUTENTION MANUELLE	4	grille extérieure évacuation des eaux salles	DIRECTION	"
	CHUTE DE HAUTEUR	12	achat à prévoir PIRL (avec garde corps) qui pourra servir pour les agents techniques	AP	"
ISDND BORDEZAC	AMBIANCE CLIMATIQUE	8	Prévoir système climatisation réversible pour mobilhome entrée du site	DIRECTION	"
	ROUTIER	8	Protocole déchargement et chargement a mettre en place	AP ET RESPONSABLE SITE	"
	CHUTE DE HAUTEUR	9	Achat échelle souple pour accéder aux bassins de lexiviats	AP ET RESPONSABLE SITE	"
	INCENDIE EXPLOSION		Consignes concernant les produits inflammables (stockage adapté signalé et verrouillé	AP ET RESPONSABLE SITE	"
RELAIS EMPLOI BESSEGES	CLIMATIQUE	4	Prêt de ventilateur ou climatisation mobile	SERVICE ACHAT	"
	TMS	7	Mobilier a renouveler ergonomique	SERVICE ACHAT	"
LOCAL TECHNIQUE MEYRANNES	CHUTE DE HAUTEUR	12	Fabrication de gardes corps aux normes sur parties mezzanines(2) qui servent de zone de stockage	AP TRAVAUX EN REGIE AGENT TECHNIQUE	"
PLATEFORME DECHETS MEJANNES LE CLAP	INCENDIE EXPLOSION	12	point de stockage bouteille de gaz produits dangereux (casiers) adaptés et signalés consignes de non dépôt de ce genre de produits	AP ET RESPONSABLE SITE	"

## LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE

AP : assistante de prévention

EPI : Equipement protection individuelle

FDS : fiches de données de sécurité

FT : fiche technique

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

PIRL : plateforme individuelle roulante légère

PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique

TMS : Troubles musculo squelettiques

SST : sauveteur secouriste au travail

VMC : ventilation mécanique contrôlée